

**MAIRIE DE
LOHUEC**
22160

Tél. : 02 96 45 00 24

e-mail : commune-lohuec@wanadoo.fr



Monsieur Claude LOZAC'H

Maire,

A

Madame VIRETON Astrid

**1 route de Callac
22160 LOHUEC**

Lohuec, le 8 décembre 2015

Courrier recommandé avec accusé de réception

Madame,

Je fais suite à vos courriers recommandés avec accusé de réception des 28/11 et 3/12 derniers.

Je vous rappelle que nous avons bien reçu Monsieur GRISELIN le 18 novembre 2015, lors de cette entrevue, étaient présents : Madame CAUDRON M. France, 1^{ère} adjointe, Monsieur BOURGEOIS J. Pierre, 3^{ème} adjoint ainsi que moi-même. Lors de cet entretien nous avons entendu les réclamations de Monsieur GRISELIN et avons toujours été prêts à effectuer les travaux qui s'avèraient nécessaires.

Vous nous accusez de tromperie alors que vous avez ainsi que votre caution, Monsieur GRISELIN, signé un état des lieux sur lequel vous n'avez émis aucune observation particulière.

Monsieur GRISELIN est un professionnel en matière de ventilation et chauffage il aurait alors pu faire des remarques au moment de la réalisation de l'état de lieux.

Notre agent technique s'est rendu chez vous pour constater les anomalies que vous nous avez signalées relativement à la VMC et à la hotte, vous avez alors refusé qui effectue les travaux.

Vous signalez également un problème d'éclairage dans la salle de bains et de mitigeur qui n'a pas été signalé lors de l'état des lieux, ce qui voudrait dire qu'en moins de six mois vous avez détérioré le logement.

Il est vrai que par négligence nous avons omis de vous remettre un diagnostic énergétique, en tant que professionnel comment se fait-il que vous ayez signé un état des lieux sans le réclamer ?

En ce qui concerne les gravats, ceux-ci se trouvent à proximité de l'atelier communal qui ne fait pas partie de la location que vous occupez.

La cour n'était pas fermée lorsque vous avez pris le bien en location nous sommes actuellement en travaux et envisageons d'enrober la cour. La date de ces travaux n'est pas encore

